COMMUNE DE Heyrieux

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 038 189 26 00031
Déposé le : 25/03/2026
Demandeur : Monsieur MOSNIER JACQUES
Sur un terrain sis à : Chemin de Bellecombe Les Prés Sauvages à Heyrieux (38540)
Références cadastrales : 189 AP 202
Nature des travaux : **Remplacement d'une porte fenêtre par une fenêtre PVC**

Monsieur MOSNIER JACQUES

Chemin de Bellecombe
Les Prés Sauvages
38540 HEYRIEUX

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 25/03/2026 pour un projet de Remplacement d'une porte fenêtre par une fenêtre PVC situé Chemin de Bellecombe Les Prés Sauvages à Heyrieux (38540).

Par lettre du 22/04/2026, le Service Instructeur vous a demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé au Service Instructeur de la mairie de Heyrieux en date du 23/07/2026, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'opposition.

Vous pouvez redéposer une nouvelle déclaration si vous souhaitez réaliser votre projet.

A Heyrieux, le 05.10.26
Le Maire,
Pour le Maire,
Par délégation,
L'Adjoint à l'Urbanisme
Patrick ROSET

MAIRIE D'HEYRIEUX
38 (Isère)

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Si vous entendez contester le refus vous pourrez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS après la fin de votre délai d'instruction. Vous pourrez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).